



Programme de soutien financier

Soutien à l'organisation d'activités scientifiques

Guide d'information

Le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) soutient annuellement ses membres dans l'organisation d'activités scientifiques.

Période de financement :	1 ^{er} avril – 31 mars <i>Renouvelable à chaque année financière</i>
Fonds maximum demandés :	2 000\$ CAN
Enveloppe budgétaire disponible :	12 000\$ <i>Renouvelable à chaque année financière</i>

Programme en continu

Les demandes peuvent être déposées à tout moment durant l'année financière, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

1. Objectifs du programme

Le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) offre un programme de soutien financier visant à appuyer l'organisation d'activités scientifiques contribuant au développement, au rayonnement et à la structuration du champ et de la recherche en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV).

Ce programme vise notamment à :

- ➔ Favoriser la **mobilisation et le transfert des connaissances**
- ➔ Soutenir le développement de collaborations interdisciplinaires et intersectorielles
- ➔ Encourager le **réseautage scientifique** et le **partage d'expertises**
- ➔ Promouvoir le **rayonnement** des SPFV au Québec et à l'international
- ➔ Soutenir des **activités structurantes** générant des retombées pour les milieux scientifique, clinique, communautaire ou citoyen
- ➔ Encourager **l'implication de la relève en recherche**
- ➔ Renforcer la visibilité et le positionnement du RQSPAL.

Le programme soutient des activités scientifiques variées, en cohérence avec la mission, les objectifs et les valeurs du RQSPAL.

2. Définition des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV)

Le RQSPAL adopte la définition issue du consensus de l'*International Association for Hospice and Palliative Care*

(IAHPC) [Radbruch et al. 2020] ¹ qui définit les soins palliatifs comme étant des soins actifs et complets, destinés aux personnes de tout âge en souffrance sévère du fait de leur état de santé ² affecté par une ou plusieurs maladie·s grave·s ³, et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie.

Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes, de leurs familles, de leurs proches et des personnes proches aidantes.

Les soins palliatifs :

- Comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et les besoins sociaux. Chaque fois que possible, ces interventions doivent reposer sur des données probantes.
- Apportent du soutien pour aider les personnes affectées à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort, en facilitant la communication, et en aidant les personnes et leur famille à déterminer les objectifs des soins.
- Sont mis en œuvre tout au long de l'évolution de la maladie, et ajustés aux besoins de la personne.
- Sont proposés conjointement aux traitements agissant spécifiquement sur la maladie, chaque fois que nécessaire.
- Peuvent influencer bénéfiquement l'évolution de la maladie.
- Apportent du soutien à la famille et aux personnes proches aidantes durant la maladie de la personne, et **lors de leur propre deuil.**
- Reconnaissent et respectent les valeurs culturelles et les croyances de la personne et de sa famille.
- Sont mis en œuvre dans tous les lieux de soins (domicile, résidences et institutions), et dans tous les secteurs du système de santé (primaire à tertiaire).
- Peuvent être dispensés par tout type d'intervenant·es ayant reçu une formation de base aux soins palliatifs.
- Requièrent une approche spécialisée avec une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge des cas complexes.

2. Modalités du programme

- ➔ Les demandes peuvent être soumises en continu.
- ➔ Les décisions sont rendues dans un délai approximatif de deux semaines.
- ➔ Le financement doit être utilisé pour une activité ayant lieu dans les 12 mois suivant la demande.

¹ Radbruch L, De Lima L, Knäul F, et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4) : 754-764.

² La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

³ Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongée sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

Montant du financement demandé

Le programme offre un soutien financier partiel visant à contribuer de manière significative à la réalisation de l'activité.

Le montant maximal accordé est déterminé selon les :

- ➔ besoins justifiés
- ➔ disponibilités budgétaires du RQSPAL.
 - Dans l'éventualité où les fonds de l'année en cours sont écoulés, une indication à ce sujet sera ajoutée sur le site web du RQSPAL avec une mention « Programme fermé » pour vous éviter de travailler inutilement.

Le RQSPAL se réserve le droit :

- ➔ d'accorder un montant inférieur à celui demandé ;
- ➔ de financer partiellement une activité ;
- ➔ de refuser certaines dépenses jugées inadmissibles.

Le financement accordé ne vise pas à couvrir l'ensemble des coûts de l'activité.

Pour consulter la liste des dépenses admissibles selon les règles du FRQ (section 8) cliquez [ici](#).

Dépenses **admissibles**

- ✓ Frais de déplacement
- ✓ Frais d'hébergement
- ✓ Frais de réception
- ✓ Frais de location d'espace/ salles
- ✓ Frais lié à une plateforme virtuelle
- ✓ Soutien à la participation de personnes partenaires
- ✓ Prix étudiants
- ✓ Salaire du personnel organisateur

Dépenses **inadmissibles**

- ✗ Alcool et drogues
- ✗ Cadeaux ou objets promotionnels
- ✗ Ordinateurs ou équipement électronique
- ✗ Rémunération des chercheur·ses
- ✗ Frais administratifs indirects
- ✗ Dépenses non directement liées à l'activité

3. Critères d'admissibilité

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- ➔ Être membre régulier·ère du RQSPAL

🚫 L'octroi ne peut être fait qu'à un·e membre régulier·ère du RQSPAL et à une organisation québécoise ; les dépenses ne peuvent être imputées dans un autre pays.

- ➔ Agir à titre de responsable principal·e de l'activité ou faire partie du comité organisateur principal.
- ➔ Ne pas avoir déjà été récipiendaire du présent programme dans la même année financière.
- ➔ Soumettre le dossier de candidature minimalement **dix (10) semaines AVANT** la tenue de l'activité.
 - Si le dossier est soumis à moins de dix (10) semaines, le RQSPAL ne garantit pas son évaluation à temps et pourra se voir refuser.

🚫 **Aucune demande soumise APRÈS la tenue de l'activité ne sera acceptée.**

Activité

Les activités soutenues doivent :

- ➔ Être liées aux SPFV.
- ➔ Se tenir au Québec.
- ➔ Être ouverte aux membres du RQSPAL et/ou aux personnes de l'écosystème des SPFV (ou sur invitation)
- ➔ Comporter une composante scientifique, réflexive ou de mobilisation des connaissances.
- ➔ Générer des retombées pour le milieu ou le RQSPAL.

Activités **admissibles**

- ✓ Congrès ou colloques
- ✓ Symposiums ou Journées scientifiques
- ✓ Ateliers
- ✓ Conférences scientifiques
- ✓ Activités de mobilisation ou de transfert des connaissances
- ✓ Communautés de pratique
- ✓ Événements interdisciplinaires ou intersectoriels
- ✓ Activités hybrides ou virtuelles

Activités généralement **inadmissibles**

- ✗ Activités **sans lien clair avec les SPFV**
- ✗ Réunions administratives
- ✗ Rencontres internes d'équipe sans diffusion scientifique
- ✗ Activités principalement sociales
- ✗ Activités déjà entièrement financées par une autre source
- ✗ Activités à visée lucrative
- ✗ Activités ne comportant pas de contenu scientifique ou de mobilisation des connaissances.
- ✗ Cours académique/ de formation continue

Le RQSPAL se réserve le droit d'évaluer toute situation particulière.

Dans une perspective de soutien à la relève et de mobilisation des connaissances, il est fortement encouragé — bien que non obligatoire — d'impliquer les membres étudiant-es dans l'organisation, d'accorder un accès préférentiel aux membres du RQSPAL et d'inviter les utilisateur·rices de connaissances à l'évènement organisé.

3. Directives de soumission

Afin d'être considéré, le dossier complet de candidature doit contenir :

- ➔ Formulaire d'application, [disponible ici](#), incluant notamment :

- Personnes impliquées sur le comité organisateur (incluant tout type de membres du RQSPAL et les non-membres)
- Date et lieu
- Titre et type d'activité
- Objectifs et description
- Conférencier·ères invité·es, si applicable
- Clientèle attendue

- ➔ Budget sommaire (max. 1000 caractères) qui doit :

- présenter les projections estimées des revenus et des dépenses
- identifier les autres sources de financement confirmées ou sollicitées
- préciser le montant demandé au RQSPAL et son utilisation.
- Forme libre de texte explicatif, tableau Word ou fichier Excel

IMPORTANT

Tous ces documents doivent être regroupés en
un (1) seul document format PDF.

Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

➔ Programme / horaire préliminaire, si applicable

Soumission

Les demandes doivent être acheminées par courrier électronique en mentionnant en objet « Application | Programme de soutien financier à l'organisation d'activités scientifiques » à l'adresse suivante :

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

Pour toute demande d'information, veuillez écrire au ✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

4. Processus de validation et d'évaluation des demandes

Les demandes sont analysées au fur et à mesure de leur réception. L'évaluation sera effectuée par l'équipe exécutive.

Une fois votre dossier soumis :

➔ Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande.

Le RQSPAL se réserve le droit de :

➔ demander des précisions ou documents supplémentaires.

➔ refuser une demande incomplète, ne respectant pas les lignes directrices de soumission ou ne respectant pas les critères du programme.

- En cas d'incertitude quant aux critères de votre dossier de candidature, celui-ci pourrait être soumis au Comité scientifique du RQSPAL.

➔ limiter le nombre d'octrois selon les disponibilités budgétaires.

5. Avis de décision et modalités de paiement

✗ En cas de décision défavorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons.

- Si la personne qui soumet peut modifier sa demande afin de répondre aux critères d'admissibilité, iels peuvent resoumettre dans le présent programme de soutien.

✓ En cas de décision favorable, vous recevrez l'avis de décision par courriel accompagné d'une lettre décrivant les modalités de paiement.

Les décisions sont finales et sans appel.

Procédures de remboursement des frais

L'option la plus facilitante est le paiement après la réception d'une facture de la part de l'organisation qui planifie l'événement avec la mention « commandite ». Le remboursement sera effectué dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la facture. Vous devrez acheminer ces preuves d'engagement :

➔ Preuve(s) de reconnaissance du soutien financier par le RQSPAL sur toute documentation liée à l'activité.

Soumission

Veuillez acheminer la facture et tous les documents nommés ci-haut à

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca, en mentionnant en objet : « Demande de remboursement |

Programme de soutien financier à l'organisation d'activités scientifiques ».

6. Engagements des récipiendaires

Les personnes bénéficiant d'un soutien financier du RQSPAL s'engagent à :

- ➞ réaliser l'activité telle que présentée dans la demande.
- ➞ informer le RQSPAL de toute modification majeure.
- ➞ utiliser les fonds uniquement pour les dépenses admissibles.

Reconnaissance du financement

Toute activité soutenue devra reconnaître la contribution financière du RQSPAL dans la documentation liée à l'activité (programme, affiche, site web, courriel d'invitation, publications sur médias sociaux, etc.) **Une preuve vous sera demandée.**

- ➞ Inscrire l'affiliation au RQSPAL
- ➞ Inclure le DOI (<https://doi.org/10.69777/337902>)
- ➞ Utiliser le [logo du RQSPAL](#), sur affiche, matériel promotionnel et/ou présentation PowerPoint d'introduction, lorsqu'applicable et possible



Formulation suggérée :

« L'équipe organisatrice remercie le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL ; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) pour leur contribution au financement de cette activité. »

7. Promotion de votre activité scientifique

Le cas échéant, le RQSPAL pourra promouvoir votre événement par l'entremise de son infolettre et de ses publications sur les médias sociaux.

Si vous souhaitez bénéficier de cette visibilité, veuillez l'indiquer dans le formulaire d'application. Il vous incombe de transmettre, dans les plus brefs délais, une brève description de l'événement aux fins de diffusion, ainsi que les visuels, si applicable.